

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog par Waste Management Inc.

247 **P** **NP** **DM18**

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement de Magog par Waste
Management Inc.

Magog

6212-03-031

**Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

par

Jean-Noël Leduc

14 juin 2007

Présentation

Résident permanent au lac Lovering. Impliqué depuis plusieurs années pour sa préservation.

Projet du LET

J'aimerais revenir en octobre 2002 lorsque la Municipalité Régionale de Comté de Memphrémagog (MRC), dans le cadre de la Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, a consulté la population pour l'aider à produire son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Un bref résumé de l'intervention d'Intersan, sous la rubrique : « Futur site d'enfouissement » se lisait comme suit : « Intersan offre ses services comme partenaire de la MRC pour compléter et finaliser le PGMR et pour agir comme instrument de sa mise en œuvre. Il serait situé au Canton de Magog. Entre parenthèse (récupération, recyclage, valorisation et traitement). (Annexel) Moi-même, comme résident de la MRC, j'avais écrit un court mémoire intitulé : « Vision d'avenir ». (Copie en annexe II)

En 2007, cinq ans plus tard, je maintiens toujours ma vision d'avenir. Si la compagnie Intersan avait réalisé ce qu'elle avait écrit et qu'elle aurait lu les mémoires présentés, elle aurait peut-être changé de créneaux. Malheureusement, elle s'entête à vouloir faire de l'enfouissement. Aujourd'hui, je ne peux plus avoir confiance en ses capacités de gestionnaire de produits résiduels. Si cette compagnie avait vraiment travaillé pour atteindre l'objectif de la MRC, elle pourrait par les temps qui courent demander avec l'Université de Sherbrooke une chaire de recherche pour trouver les moyens de revaloriser les produits, dits non recyclables. Et si vraiment il n'y a rien à faire, demander la non-production de ces produits. Pendant qu'elle dépensait une fortune à promouvoir son site d'enfouissement, d'autres compagnies réussissaient à réduire en compost 70% des déchets domestiques et 90% des résidus recyclables. (Annexe III, Comporec de Sorel-Tracy, 8 pages)

Maintenant, passons au projet d'agrandissement du site de Magog. Ce que Waste Management se prépare à construire avec les déchets se nomme un lieu d'enfouissement technique (LET). Effectivement, on peut appeler ça comme tel, lorsque le remplissage de l'excavation est complété, c'est-à-dire de l'assise jusqu'au terrain naturel. Mais aussitôt que le « monticule » devient une montagne de 85 pieds en hauteur, j'appellerais plutôt cela un « lieu d'amoncellement de déchets » (LAD). C'est dans cette accumulation que la technique proposée est impossible à réaliser. Je m'explique.

Le cisaillement possible du bas de la masse de déchets là où l'excavation est peu profonde. Avec une pente de 30 %, les déchets déposés sur la pierre nette, cette pierre sur la membrane et la natte bentonitique gélatineuse pourrait faire glisser vers l'extérieur une quantité importante de déchets. Ce n'est pas la membrane du dessus ni le 450 mm de matériaux granulaires qui retiendra cette poussée, surtout si une quantité d'eau importante s'ajoute. Cette constatation est située sur le côté ouest du site, même côté que les bassins. (Annexe VIII, Plan 4/14, section Ouest-Est). Ce LAD ou cette accumulation de déchets sera là en décroissant pour les 300 prochaines années.

D'après ce qu'on a entendu lors de la première partie des audiences (rf: 1-3-1055 à 1185), le remplissage des cellules se fera l'une après l'autre et les conduites pour le captage du méthane seront installées au fur et à mesure que l'empilage atteindra une hauteur de ± 6 mètres de l'assise comme le montrent les plans. (11/14 section E, Nord-Sud) (11/14 Section D, Ouest-Est) (en annexe IV et V) (et détail 45, tranchée de captage du biogaz).

Il se sera écoulé 11 ans avant que cette première couche soit complétée. Les branchements entre ces conduites seront très vulnérables à cause du tassement de 1 mètre par 5 ans. (rf: 1-3-970 à 1020). On nous a dit que les conduites étaient flexibles, peut-être mais il y a une limite à la flexibilité. Alors, pour ces raisons, le captage de méthane produit après quelques mois d'amoncellement surtout, avec le retour du lixiviat pour en activer la décomposition, ne pourra être efficace et même nul.

Graduellement et durant l'accumulation des déchets jusqu'à 26 mètres (6 mètres plus haut que l'hôpital de Magog), 300 mm de sable drainant, une géomembrane, 450 mm de matériaux granulaires, une membrane géotextile de séparation et 150 mm de terre végétale sur une pente de 30% qui fait 16 degrés de pente (Plan 4/14 Détail recouvrement final). En comparaison, sur nos routes, on inscrit sur panneau une pente raide qui rarement va dépasser 7 à 8 degrés, ce qui est très abrupte. Alors une pente de 16 degrés avec une géomembrane comme base, il faut comprendre qu'un jour ou l'autre, ces matériaux par de fortes pluies vont tout simplement s'évaser vers le bas et suivre la pente du terrain naturel vers le marais et l'étang aux Castors, sans négliger la proximité des bassins d'aération et du lixiviat. Cela peut se produire à plusieurs endroits autour de l'accumulation des déchets. À moins que le promoteur nous donne la garantie que durant les 300 prochaines années qui suivront la fermeture, il n'y aura pas de précipitations comme celle du 14 juillet 1987 à Montréal qui a inondé le Boulevard Décarie, comme celle du 19 au 21 juillet 1996, qui a fait céder un barrage au Saguenay, comme les 70 mm en ½ journée, le 17 septembre 1998 sur Sherbrooke.

Hypothétique, me direz-vous! Aussi hypothétique que toutes les analyses faites par ordinateur pour garantir la sécurité de cette accumulation des déchets.

Monsieur le Président, Madame la Commissaire, l'incertitude est palpable et la catastrophe est éminente. Le projet, tel que présenté, n'a plus sa raison d'être. Alors pour la protection de toutes les sources d'eau potable, pour ne pas avoir un deuxième site de déchets qui pendant 300 ans sera un cauchemar pour la communauté.

Je vous demande de ne pas cautionner ce projet!

Merci de votre attention,

Jean-Noël Leduc,

